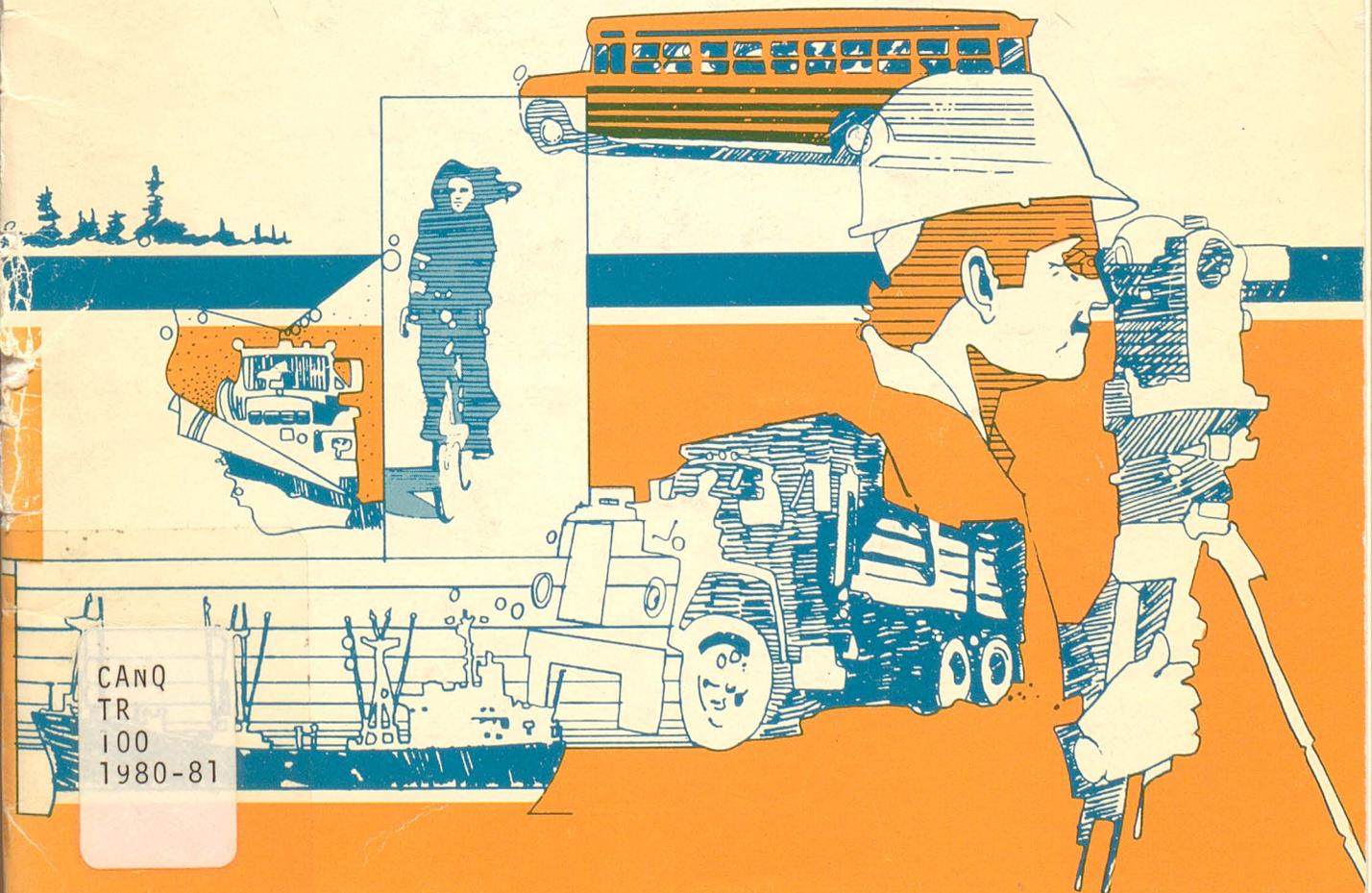


# RAPPORT ANNUEL 1980-1981

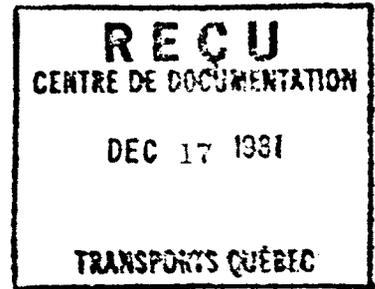


Gouvernement du Québec  
**Ministère des Transports**



CANQ  
TR  
100  
1980-81

39588



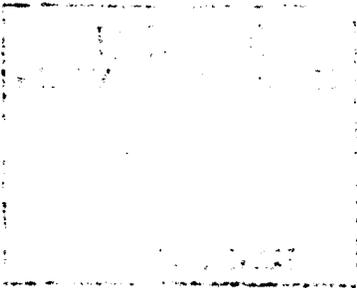
# RAPPORT ANNUEL 1980-1981



Gouvernement du Québec  
**Ministère des Transports**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
CENTRE DE DOCUMENTATION  
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,  
22<sup>e</sup> ÉTAGE  
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA  
G1R 5H1

CANQ  
TR  
100  
1980-81



Graphisme de la page couverture:  
Raymond Bouchard

Chargé de projet:  
Marcel Gilbert  
Ministère des Communications

Composition et montage:  
Ministère des Communications

Dépôt légal — 4e trimestre 1981  
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-02158-4

© Éditeur officiel du Québec

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1981

Monsieur Claude Vaillancourt  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport  
annuel du ministère des Transports pour l'exer-  
cice financier 1980-1981.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expres-  
sion de mes sentiments distingués.

Le Ministre,

Michel Clair

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1981

Monsieur Michel Clair  
Ministre des Transports  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur Le Ministre,

Je vous sou mets respectueusement le rapport annuel 1980-1981 du ministère des Transports.

Ce rapport décrit les principales activités et réalisations du ministère en regard des objectifs poursuivis au cours de cet exercice financier.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-ministre,

Pierre Michaud

## Table des matières

<b>Partie I</b>					
<b>Cadre de fonctionnement</b>		<b>1</b>			
<b>Chapitre I</b>	Lois constitutives, vocation et organisation administrative	<b>3</b>			
<b>1.1</b>	Lois constitutives	<b>3</b>			
	- Lois administrées	<b>4</b>			
	- Règlements adoptés				
<b>1.2</b>	Vocation	<b>5</b>			
<b>1.3</b>	Organisation administrative	<b>5</b>			
	- Plan de l'organisation administrative	<b>20-21</b>			
<b>Chapitre II</b>	Champs d'activité	<b>7</b>			
<b>2.1</b>	Missions	<b>7</b>			
<b>2.2</b>	Programmes	<b>7</b>			
<b>Chapitre III</b>	Ressources	<b>9</b>			
<b>3.1</b>	Ressources humaines	<b>9</b>			
<b>3.2</b>	Ressources financières				
	- Caractéristiques du budget 1980-1981	<b>9</b>			
<b>Partie II</b>					
<b>Activités</b>		<b>13</b>			
<b>Chapitre IV</b>	Planification et développement	<b>15</b>			
<b>4.1</b>	Vocation et objectifs	<b>15</b>			
<b>4.2</b>	Organisation et personnel	<b>15</b>			
			<b>4.3</b>	Activités:	<b>15</b>
				programme 1	<b>15</b>
				- programme 5	<b>17</b>
				- programme 7	<b>17</b>
				- programme 9	<b>18</b>
			<b>Chapitre V</b>	Génie	<b>23</b>
			<b>5.1</b>	Vocation et objectifs	<b>23</b>
			<b>5.2</b>	Organisation et personnel	<b>23</b>
			<b>5.3</b>	Activités:	
				Expertises et normes, Tracés et projets, Recherche et contrôle, Structures, Acquisitions	<b>23</b>
			<b>Chapitre VI</b>	Opérations	<b>27</b>
			<b>6.1</b>	Vocation et objectifs	<b>27</b>
			<b>6.2</b>	Organisation et personnel	<b>27</b>
			<b>6.3</b>	Activités:	
				- Programme 3	<b>27</b>
				- programme 4	<b>30</b>
			<b>Chapitre VII</b>	Gestion financière	<b>33</b>
			<b>7.1</b>	Vocation et objectifs	<b>33</b>
			<b>7.2</b>	Organisation et personnel	<b>33</b>
			<b>7.3</b>	Activités:	
				- programme 5:	
				Approvisionnement et contrats, Réclamations, Vérification interne et enquêtes	<b>33</b>

<b>Chapitre VIII</b>	<b>Administration et personnel</b>	<b>35</b>
<b>8.1</b>	Vocation et objectifs	35
<b>8.2</b>	Organisation et personnel	35
<b>8.3</b>	Activités:	
	- programme 5: Personnel, Communica- tions, Administra- tion, Soutien technique	35
<b>Chapitre IX</b>	<b>Bureau du sous-ministre</b>	<b>39</b>
<b>9.1</b>	Rôle et responsabilité	39
<b>9.2</b>	Organisation	39
<b>9.3</b>	Activités:	
	- programme 5	
	- programme 2	
	- programme 8	
	- Comptabilité et Con- tentieux	39
<b>Chapitre X</b>	<b>Cabinet du ministre</b>	<b>43</b>
<b>10.1</b>	Rôle	43
<b>10.2</b>	Activités: Conseil des transports de la région de Montréal, Conseil inter-ministériel de la sécurité routière	43
<b>Chapitre XI</b>	<b>Relations extérieures</b>	<b>45</b>
<b>Chapitre XII</b>	<b>Conclusion</b>	<b>47</b>

## Liste des tableaux

1	Missions gouvernementales et programmes du ministère	8
2	Classement du personnel permanent par catégorie d'emplois	9
3	Affectation des budgets de 1980-1981 et 1979-1980	10
4	Transport urbain, 1976-1981	16
5	Transport des écoliers, 1977-1981 (Clientèles et véhicules)	19
6	Études	24
7	Projets d'éclairage	24
8	Dépenses d'expropriation	25
9	Dépenses directes de construction (en millions \$)	28
10	Inventaire du réseau routier	30
11	Entretien d'hiver	31
12	Contrats	33

**Partie I**  
**Cadre de fonctionnement**



## Chapitre I

### Lois constitutives, vocation et organisation administrative

#### 1.1 Lois constitutives

Le ministère des Transports et celui de la Voirie ont été fusionnés en 1972 par la loi sur le ministère des Transports et la loi sur les Transports qui confient à un seul ministre l'ensemble des responsabilités en matière de transports.

La loi sur les transports donne juridiction au ministère en matière de transport des écoliers, antérieurement assumée par le ministère de l'Éducation, et de transport par taxi, qui relevait des municipalités.

Cette loi constitutive ne touche pas seulement le ministère des Transports mais aussi d'autres organismes qui relèvent du ministre des Transports.

Ainsi elle refond la loi de la Régie des transports, remplaçant cet organisme par la Commission des transports du Québec, et sanctionne la création d'un Conseil consultatif des transports ainsi que l'institution d'un Tribunal des transports.

Le ministre des Transports assume aussi la responsabilité de la Société des traversiers Québec-Lévis qui est devenue en 1974 la Société des traversiers du Québec.

Au cours des années suivantes le ministre des Transports se voit confier la responsabilité de quelques autres organismes gouvernementaux: la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau/Hauterive, en 1975, le Conseil des transports de la région de Montréal (COTREM), en 1978, et la Régie de l'assurance automobile du Québec, en 1980.

Le présent rapport ne tient pas compte des activités des divers organismes ci-dessus énumérés, sauf en ce qui concerne le COTREM, qui en répondent au ministre des Transports par des voies directes et distinctes.

#### Lois administrées

Voici la liste des lois dont le ministre des Transports est chargé de surveiller la mise en application:

<i>Loi sur l'assurance automobile</i>	<i>L.R.Q. c. A-25</i>
<i>Loi sur les autoroutes</i>	<i>L.R.Q. c. A-34</i>
<i>Loi sur les chemins de colonisation</i>	<i>L.R.Q. c. C-13</i>
<i>Loi sur les chemins de fer</i>	<i>L.R.Q. c. C-14</i>
<i>Code de la route</i>	<i>L.R.Q. c. C-24</i>
<i>Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport</i>	<i>L.R.Q. c. C-70</i>
<i>Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles</i>	<i>L.R.Q. c. I-5</i>
<i>Loi sur le ministère des Transports</i>	<i>L.R.Q. c. M-28</i>
<i>Loi sur les panneaux-réclame et affiches</i>	<i>L.R.Q. c. P-5</i>
<i>Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec</i>	<i>L.R.Q. c. R-4</i>
<i>Loi sur la Société des traversiers du Québec</i>	<i>L.R.Q. c. S-14</i>
<i>Loi sur les transports</i>	<i>L.R.Q. c. T-12</i>
<i>Loi sur la vente des billets de chemin de fer</i>	<i>L.R.Q. c. V-2</i>
<i>Loi sur la voirie</i>	<i>L.R.Q. c. V-8</i>

### Règlements adoptés

Entre le 1<sup>er</sup> avril 1980 et le 31 mars 1981, vingt règlements concernant les activités du ministère ont été adoptés:

- Décret 1373-80 du 11 mai 1980: loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport: modification du territoire de la corporation intermunicipale de transport de la rive sud de Québec.
- Décret 1374-80 du 11 mai 1980: loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport: annulation de la charte de Sherbrooke Transit Inc.
- Décret 1445-80 du 22 mai 1980: code de la route: modification relative à la date d'entrée en vigueur des nouvelles classes de permis de conduire.
- Décret 1610-80 du 28 mai 1980: loi sur les transports: modification autorisant la Commission des transports du Québec à prolonger les contrats de transport d'écoliers pour l'année scolaire 1980-1981.
- Décret 1802-80 du 11 juin 1980: loi sur les transports: permettant l'émission de permis spéciaux de camionnage en vrac pour que le ministère des Transports mène à bien ses travaux dans la région de la basse Côte-Nord.
- Décret 1985-80 du 25 juin 1980: code de la route: modification relative au cautionnement pour garantir le remboursement de leçons payées et non reçues des écoles de conduite.
- Décret 2925-80 du 17 septembre 1980: code de la route: modification relative aux charges et dimensions maximales des véhicules.
- Décret 2926-80 du 17 septembre 1980: loi sur les transports: modification relative au permis requis pour tirer une remorque.
- Décret 3031-80 du 24 septembre 1980: loi sur les transports: politique d'aide gouvernementale au transport en commun.
- Décret 3032-80 du 24 septembre 1980: loi sur les transports: modification libéralisant les règles applicables à l'utilisation de l'équipement par les titulaires de permis de camionnage.
- Décret 3033-80 du 24 septembre 1980: loi sur les transports: modification relative aux règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.
- Décret 3034-80 du 24 septembre 1980: loi sur les transports: modification visant à libéraliser la location de remorques et de semi-remorques.
- Décret 3290-80 du 16 octobre 1980: code de la route: modification des droits payables lors d'un renouvellement d'immatriculation, de l'obtention d'un duplicata d'immatriculation ou d'un certificat de remisage.
- Décret 3322-80 du 22 octobre 1980: loi sur l'exécutif: règlement transférant au ministre des Transports la responsabilité de superviser la Régie de l'assurance automobile du Québec.
- Décret 3376-80 du 29 octobre 1980: loi sur les transports: règlement prescrivant de nouvelles règles de construction pour les autobus d'écoliers et édictant de nouvelles normes de taux et tarifs.
- Décret 3493-80 du 4 novembre 1980: loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile: modification relative aux points de démerite inscrits aux dossiers des individus.
- Décret 3555-80 du 12 novembre 1980: loi sur les transports: modification visant à éliminer l'obligation de délivrer un permis de poste avant de pouvoir délivrer un permis de sous-poste pour le camionnage en vrac.
- Décret 3762-80 du 3 décembre 1980: code de la route: ce décret remplace l'arrêté en conseil 1882 du 28 juin 1968 concernant le liquide servant au fonctionnement des freins.

- Décret 3839-80 du 9 décembre 1980: loi sur les transports: modification des dispositions relatives à l'utilisation des sentiers de motoneige.
- Décret 204-81 du 21 janvier 1981: code de la route: modification supprimant le permis provisoire délivré à un nouveau titulaire de permis de conduire.

### **1.2 Vocation**

La vocation du ministère se dégage des pouvoirs que ses deux lois constitutives lui confèrent.

Selon la loi sur le ministère des Transports, le ministre est chargé d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques touchant au transport, de mettre ces politiques en oeuvre, d'en surveiller l'application et d'en coordonner l'exécution.

Par ailleurs, la loi sur les transports rend le ministre responsable d'établir un plan des systèmes de transport, d'inventorier et de régler les coûts, les taux et les tarifs. Elle l'autorise aussi à accorder des subventions à des fins relatives au transport.

### **1.3 Organisation administrative**

L'organisation administrative du ministère est essentiellement orientée vers l'accomplissement de sa vocation et la poursuite des objectifs qui s'y relient.

Au 31 mars 1981, l'organisation administrative du ministère comprenait principalement 5 directions générales, 21 directions centrales, 12 directions régionales, 47 districts et 60 services.

Le 19 décembre 1980 était sanctionnée la loi sur la fusion du Bureau des véhicules automobiles et de la Régie de l'assurance automobile du Québec (L.Q. 1980 c. 38), qui avait pour effet de supprimer la direction générale que formait ce Bureau au sein du ministère. Toutefois, la Direction du contrôle des lois et règlements de transport, qui faisait partie de cette direction générale, est demeurée rattachée au ministère.

Par cette mesure, le mandat concernant l'application du Code de la route, l'immatriculation des véhicules automobiles et la délivrance des permis échappait au ministère.



## Chapitre II

### Champs d'activité

#### 2.1 Missions

Le ministère des Transports participe à trois des quatre missions du gouvernement québécois: économique, éducative et culturelle, gouvernementale et administrative.

Les infrastructures de transport sont d'une importance vitale pour le progrès économique local, régional et national. La conception des systèmes de transport québécois, la planification des infrastructures dans les domaines aérien, maritime et terrestre, la confection des plans et devis nécessaires à la réalisation des projets ainsi que l'exécution des travaux de construction et d'entretien constituent les diverses composantes de la vocation économique du ministère.

Conformément à la loi sur les transports, le ministère assume aussi la responsabilité de fournir un soutien administratif et une aide financière au transport des écoliers, participant par là à la mission éducative et culturelle du gouvernement. Ses activités en ce domaine visent une rationalisation des moyens employés pour que les modes de transport offrent un service satisfaisant aux écoliers.

Quant à la mission gouvernementale et administrative, le ministère y collabore par les services qu'il rend dans le transport aérien: transport d'urgence de malades, protection de la forêt, assistance à la Sûreté du Québec, transport de membres du gouvernement pour affaires.

#### 2.2 Programmes

Des trois missions gouvernementales auxquelles se voue le ministère, huit \* programmes se détachent, comme suit:

- 1 Systèmes de transports terrestres  
Ce programme vise à inventorier, améliorer et coordonner les systèmes de transport et à apporter une aide financière aux services de transport en commun.
- 2 Contrôle du transport  
Ce programme concerne l'application des lois, ordonnances et règlements relatifs au transport commercial des personnes et des marchandises.  
(À venir jusqu'à décembre 1980, alors que survenait l'intégration du Bureau des véhicules à la Régie de l'assurance automobile du Québec, ce programme contenait des éléments relatifs à la sécurité routière, aux permis de conduire, à l'immatriculation des véhicules et à l'information).
- 3 Construction du réseau routier  
Ce programme vise à l'amélioration du réseau routier.
- 4 Conservation du réseau routier  
Ce programme vise à maintenir la qualité du réseau routier.
- 5 Gestion interne et soutien  
Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner l'emploi des ressources humaines, physiques et financières essentielles à la bonne gestion des programmes.
- 6 (Ce programme concerne les activités de la Commission des transports du Québec, organisme qui relève directement du ministre des Transports et qui produit son propre rapport annuel).

---

\* Cet ouvrage fait état de neuf programmes mais le sixième, comme on le verra plus loin, fait l'objet d'un rapport distinct.

7 Transports maritime et aérien

Ce programme vise à assurer le maintien, l'amélioration et le développement des services de transport maritime et aérien.

8 Transport aérien gouvernemental

Ce programme vise à fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales.

9 Transport des écoliers

Ce programme vise à permettre aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer des services de transport aux écoliers.

Le premier tableau montre comment s'insèrent les programmes d'activité du ministère dans le cadre des trois missions gouvernementales auxquelles il se voue.

**Tableau I**  
Missions gouvernementales et programmes du ministère

Missions	Domaines	Secteurs	Programmes
Économique	Transports	Transports terrestres	1. Systèmes de transports terrestres 2. Contrôle du transport 3. Construction du réseau routier 4. Conservation du réseau routier 5. Gestion interne et soutien
		Transports maritime et aérien	7. Transports maritime et aérien
Gouvernementale et administrative	Gestion administrative centrale	Services de soutien	8. Transport aérien gouvernemental
Éducative et culturelle	Éducation	Administration et services	9. Transport scolaire

## Chapitre III

### Les ressources

#### 3.1 Ressources humaines

Le ministère des Transports a exercé ses activités, en 1980-1981, avec le concours de 11 023 personnes-années, sans compter les 1 328 employés du Bureau des véhicules automobiles qui ont été mutés en bloc à la Régie de l'assurance automobile.

Après le ministère de la Justice (y compris la Sûreté du Québec), dont l'effectif est de 13 323, soit environ 10% de la main-d'oeuvre totale, le ministère des Transports est l'employeur le plus important du gouvernement.

Son effectif représente 17% de la main-d'oeuvre gouvernementale. Au 31 mars 1981, le personnel permanent du ministère se chiffrait à 8 236 personnes, une baisse de 2% par rapport à l'année précédente.

De plus, le ministère a eu recours à la main-d'oeuvre occasionnelle. Il a employé 2 787 personnes-années.

La déconcentration du personnel permanent s'est poursuivie. Les deux tiers des employés, soit 5 496, sont aujourd'hui répartis à la grandeur du Québec.

**Tableau 2**  
Classement du personnel permanent par catégorie d'emplois

Catégories d'emplois	Postes occupés
Cadres supérieurs et adjoints	231
Professionnels	595
Agents de maîtrise (fonctionnaires)	179
Agents de maîtrise (agents de la paix)	13
Agents de maîtrise (ouvriers)	213
Techniciens et assimilés	1423
Employés de bureau et assimilés	1549
Agents de la paix	161
Ouvriers	3872
<b>Total</b>	<b>8236</b>

#### 3.2 Ressources financières

Le budget alloué au ministère des Transports pour 1980-1981 s'élevait à 1 287,8 millions de dollars. Cette somme ne comprend pas les montants destinés au Bureau des véhicules automobiles (programme 2), et à la Commission des

transports du Québec (programme 6). Le budget du ministère représente 7,2% du budget global du gouvernement et, comparativement à ceux des autres ministères, se situe au troisième rang par son importance.

Le ministère des Affaires sociales vient en premier lieu avec un budget de 5 358,6 m., soit 30,1% du budget global, et le ministère de l'Éducation, en second, avec 5 084,7 m., 28,6%.

Pour l'année 1980-1981, le budget du ministère se divisait comme suit:

- Fonctionnement : \$373,2 millions
- Immobilisations : \$453,3 millions
- Transferts : \$461,3 millions

### *Caractéristiques du budget 1980-1981*

En comparant les deux derniers budgets du ministère, plusieurs caractéristiques du budget de l'exercice 1980-1981 sont mises en relief.

**Tableau 3**  
Affectation des budgets 1980-1981 et 1979-1980

Programmes-éléments	1980-1981 millions \$	1979-1980 millions \$	Variations du budget 1980-1981 par rapport à 1979-1980
1 Systèmes de transports terrestres			
I Inventaires et recherches	6,3	5,3	19%
II Transport des personnes	185,9	147,3	26%
III Transport des marchandises	1,3	1,1	18%
<b>Total</b>	<b>193,5</b>	<b>153,7</b>	<b>26%</b>
2 Contrôle du transport	6,3	5,7	11%
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>5,7</b>	<b>11%</b>
3 Construction du réseau routier			
I Autoroutes	139,5	163,3	-15%
II Routes principales	110,5	117,8	- 6%
III Routes régionales	59,1	63,3	- 7%
IV Autres routes	122,3	109,7	11%
<b>Total</b>	<b>431,4</b>	<b>454,1</b>	<b>- 5%</b>
4 Conservation du réseau routier			
I Conservation des chaussées et éléments de confort	129,4	127,2	2%
II Conservation des structures	18,1	15,4	18%
III Conservation des équipements de contrôle et de sécurité	24,5	23,0	7%
IV Exploitation d'hiver	97,3	94,0	4%
V Activité de soutien	26,9	24,6	9%
VI Soutien en matériel	45,2	42,6	6%
<b>Total</b>	<b>341,4</b>	<b>326,8</b>	<b>4%</b>

5	Gestion interne et soutien			
	I Direction	3,3	3,3	0%
	II Soutien administratif	11,4	10,0	14%
	III Soutien technique	8,5	7,6	12%
	IV Aide à l'amélioration du réseau municipal	14,0	19,4	-28%
	<b>Total</b>	<b>37,2</b>	<b>40,3</b>	<b>- 8%</b>
7	Transports maritime et aérien			
	I Transport maritime	27,1	17,7	53%
	II Transport aérien	6,9	2,8 ✓	146%
	<b>Total</b>	<b>34,0</b>	<b>20,5</b>	<b>66%</b>
8	Transport aérien gouvernemental			
	I Transport des personnes et des marchandises	7,1	5,6	27%
	II Protection de la forêt	6,4	5,8	10%
	<b>Total</b>	<b>13,5</b>	<b>11,4</b>	<b>18%</b>
9	Transport des écoliers			
	I Aide au transport scolaire	229,6	205,9	12%
	II Soutien administratif	0,8	0,7	14%
	<b>Total</b>	<b>230,4</b>	<b>206,6</b>	<b>12%</b>
	<b>Total général</b>	<b>1 287,8</b>	<b>1 219,1</b>	<b>6%</b>

Au programme 1, «Systèmes de transports terrestres», apparaît une augmentation de l'ordre de 26%. Deux facteurs ont principalement contribué à cette hausse: augmentation d'environ 33% des dépenses de traitement; augmentation de 30% des dépenses de transfert.

Le budget du programme 3, relatif à la construction du réseau routier, a subi par contre une baisse de 5%. La construction d'autoroutes a été particulièrement affectée avec un budget de 15% inférieur à celui de l'année précédente; les budgets destinés à la construction de routes principales et régionales ont été diminués respectivement de 6% et 7%.

Même si le programme 3 demeure encore le plus important au ministère, cette tendance à la baisse, constatée depuis quelques années principalement dans le domaine des grands travaux, indique d'une part que le Québec est maintenant

muni d'un réseau routier d'une ampleur acceptable et que, d'autre part, une volonté gouvernementale a imposé de nouvelles exigences et priorités portant notamment sur le développement du transport en commun.

Le budget du programme 7, transports maritime et aérien a, pour sa part, augmenté de 76%. Cette augmentation soudaine provient de plusieurs initiatives, dont:

- a) versement de montants importants en immobilisations: construction du navire «Grue-des-Iles», pour la liaison Ile-aux-Grues / Montmagny; construction de quais et de rampes d'embarquement dans la région du Saguenay;
- b) augmentation de l'ordre de 50% des montants transférés à différents organismes de traversiers, de cabotage et de transport aérien.



## **Partie II**

### **Activités**



## Chapitre IV Planification et développement

### 4.1 *Vocation et objectifs*

La Direction générale de la planification et du développement occupe la place centrale dans le processus global de gestion des systèmes de transports sous la juridiction du ministère. En effet, elle est chargée de fournir aux autorités du ministère l'éclairage nécessaire aux prises de décision.

Ses objectifs principaux sont de:

- Promouvoir ou assurer, le cas échéant, la mise en place de services fonctionnels et efficaces dans le cadre d'un plan quinquennal.
- Favoriser l'unité de pensée, la cohérence et l'harmonie des interventions du ministère en matière de planification, de développement et de recherche dans le domaine des transports.
- Maintenir la régulation du domaine du transport dans le cadre des politiques et stratégies définies.
- Concevoir un plan de transport global, intégré, moderne et économique.
- Promouvoir l'efficacité des moyens de transport, notamment par le maintien d'une saine concurrence entre les divers systèmes de transport et par une intégration intermodale.
- Établir le meilleur équilibre entre les transports individuels et les transports collectifs.

### 4.2 *Organisation et personnel*

La poursuite de ces objectifs est confiée à un ensemble de six directions: Analyse, Programmation, Transport maritime et fluvial, Transport aérien, Transport terrestre des personnes, Transport terrestre des marchandises.

Au 31 mars 1981, cette direction générale comptait 157 employés.

### 4.3 *Activités*

#### Programme 1

##### Inventaires et recherches

Deux directions se partagent la responsabilité de cet élément de programme: la Direction des analyses et la Direction de la programmation.

##### a) La Direction des analyses:

Cette direction poursuit les objectifs suivants:

- faciliter la production et l'utilisation de données statistiques au ministère pour assurer un meilleur éclairage de la prise de décision;
- produire des analyses, études ou expertises à caractère intermodal, technologique, socio-économique, énergétique et environnemental, afin de rendre plus efficaces les systèmes de transport québécois.

À cette fin, cette direction a effectué l'inventaire des données et besoins de statistiques du ministère, fourni aux régions des indicateurs d'efficacité et de productivité et diffusé un répertoire des sources de données; elle a de plus fait des études à caractère social, économique et environnemental, comme l'étude d'impact économique d'une voie rapide entre Thetford-Mines et l'autoroute 20, une analyse géographique des accidents d'automobiles dans Rouyn-Noranda, etc.

##### b) La Direction de la programmation:

L'objectif principal de la Direction de la programmation consiste à préparer des programmes et un plan de transport qui tiennent compte à la fois des besoins existants et des ressources disponibles.

Suivant la réforme du cadre de planification routière, opérée l'année précédente, et regroupant les activités dans trois sous-programmes - développement du réseau, amélioration du réseau

numéroté et amélioration du réseau local -, un premier plan d'équipement quinquennal a été dressé, comprenant une problématique, des orientations et une liste de projets précis.

La direction a aussi participé à l'élaboration des orientations contenues dans le projet de loi 5 qui, tout en réaffirmant l'importance de la Commission des transports du Québec (C.T.Q.), comme organisme de régulation économique, simplifie ses opérations, permet l'utilisation d'une procédure de dépôt plutôt que de fixation des tarifs, et instaure un régime sévère d'amendes à l'endroit des contrevenants à la réglementation des transports.

### Programme 1

#### Transport en commun

La Direction du transport terrestre des personnes, responsable de cet élément de programme, a pour objectif d'améliorer et de privilégier le transport en commun comme principal mode de déplacement.

En vue d'aider au développement du transport en commun dans les principales agglomérations urbaines du Québec, le ministère a versé, en subventions, 78,7 millions de dollars qui ont servi à l'amélioration des systèmes de transport, au moyen d'immobilisations.

En ce qui concerne le programme d'expansion et de renouvellement du parc d'autobus, les commissions et corporations de transport ont pu disposer de 3 239 véhicules, une augmentation de 162 unités comparativement à l'année précé-

dente. De plus, 370 véhicules ont été remplacés. Pour ce qui est des travaux de prolongement du métro de Montréal, des dépenses de 72,3 millions de dollars ont été effectuées.

Pour le fonctionnement des systèmes de transport en commun, le ministère a versé 79 millions de dollars. Cette contribution, basée sur les revenus, laisse aux organismes l'entière responsabilité des décisions concernant les niveaux de service et de tarification, tout en favorisant une plus grande productivité et un meilleur contrôle des coûts.

Dans le but de promouvoir et susciter une plus grande utilisation du transport en commun, le ministère a jugé opportun de prendre une mesure qui incite à la généralisation des laissez-passer. C'est ainsi qu'une somme de 15 millions de dollars a été versée afin de compenser toutes réductions consenties à l'égard d'une clientèle régulière.

Les organismes publics de transport ont connu une augmentation générale de leur clientèle de l'ordre de plus de 10%, sans compter les jours de grève dans le transport en commun.

L'instauration du laissez-passer a permis à 254 925 clients des commissions et corporations de transport de bénéficier d'une réduction de 30% du prix du tarif régulier, soit une économie moyenne de 56,67 \$ par personne. La mesure n'a cependant pas été ressentie par les clientèles de la Commission de transport de la rive sud de Montréal et des Corporations de transport de Chicoutimi et de Trois-Rivières qui n'ont offert des laissez-passer qu'après le 31 mars 1981.

### Tableau 4

#### Transport urbain, 1976-1981

Année	Population desservie (milliers)	Passagers (millions)	Autobus	Autobus avec subvention (cumulatif)	Âge moyen des autobus
1976	3 211	373,3	2 741	709	8,4
1977	3 231	356,5	2 872	902	9,1
1978	3 244	373,6	2 918	1 116	8,3
1979	3 235	336,1	3 077	1 449	8,3
1980	3 239	394,2	3 239	1 894	8,4

La Direction du transport terrestre des personnes est aussi responsable du transport adapté aux personnes handicapées.

Ce nouveau programme est issu de l'article 67 de la loi garantissant l'exercice des droits des personnes handicapées, en vigueur depuis le 2 avril 1979. Pour le dernier exercice, les organismes publics de transport devaient préparer un plan de développement de transport adapté aux personnes handicapées et le faire approuver par le ministre des Transports avant le 1<sup>er</sup> avril 1980.

Sans y être astreintes, les municipalités étaient invitées à profiter de ce programme mais, dans leur cas, aucune échéance n'était fixée pour l'organisation du service.

Les coûts du service étaient financés comme suit:

75% par le ministère des Transports;  
20%, environ, par les municipalités; et  
5%, environ, par les usagers.

Sept organismes publics de transport en commun ont commencé à fournir ce service dans leurs agglomérations au cours de l'année se terminant le 31 mars 1981. Les sommes allouées à ces organismes ont totalisé 2 millions de dollars. Par ailleurs, la réalisation de 7 autres projets regroupant 45 municipalités a démarré et les montants accordés par le ministère se sont élevés à 633 mille dollars.

### **Programme 1**

#### **Transport terrestre des marchandises**

La Direction du transport terrestre des marchandises, responsable de cet élément de programme, a pour objectif d'améliorer l'efficacité des moyens de transport de marchandises par mode terrestre et d'intégrer ces moyens ou services aux autres modes.

Elle a effectué une étude sur le transport des marchandises dans la région de Montréal ainsi que sur l'application de l'Ordonnance générale 4995.

Elle a collaboré à une étude sur les besoins des expéditeurs, a été appelée à élaborer un document d'appoint pour la Commission parlemen-

taire sur le vrac, a préparé un projet de révision de la loi sur les chemins de fer dans le but de la rendre plus effective et a mis en branle une opération visant à promouvoir la sécurité chez les exploitants ferroviaires industriels.

### **Programme 5**

#### **Aménagement de pistes cyclables**

La Direction du transport terrestre des personnes, responsable de ce secteur, est chargée de mettre en plan des aménagements cyclables dans les municipalités intéressées.

En 1980-1981, troisième année du programme, un total de 21 municipalités ont obtenu l'aide du ministère à cette fin, pour un montant de 700 mille dollars.

### **Programme 7**

#### **Transport maritime et fluvial**

La Direction du transport maritime et fluvial a poursuivi principalement les objectifs suivants: contribuer au maintien des dessertes maritimes avec certaines régions isolées; relier entre elles certaines autres régions coupées par des voies d'eau et aménager certaines infrastructures nécessaires à cette fin; poursuivre l'intégration des chemins de fer de la Côte-Nord avec le réseau ferroviaire nord-américain.

C'est ainsi qu'une somme de 800 mille dollars a été versée en subventions à cinq entreprises privées administrant des services de traversiers.

La Société des traversiers du Québec a reçu pour sa part une aide de 11,6 millions de dollars pour assurer le fonctionnement des cinq services dont elle a la responsabilité. Des subventions de 4,1 millions de dollars ont également été versées pour le fonctionnement de quatre dessertes maritimes.

Les travaux de construction de nouveaux débarcadères à Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine se poursuivent et le ministère a déjà effectué des déboursés de quelque 4 millions de dollars alors que le coût total est estimé à 9,4 millions de dollars. Par ailleurs, la traverse Ile-aux-Grues /

Montmagny était dotée au terme de l'exercice 1980-81 d'un nouveau bateau, le «Grue-des-Iles», construit au coût de 3,2 millions de dollars.

Le ministère a, pour la troisième année consécutive, organisé et coordonné la desserte maritime du Nouveau-Québec, et plusieurs ministères et organismes gouvernementaux et para-publics en ont profité.

La Direction du transport maritime et fluvial a commencé une étude de classification des ports du Québec en tenant compte des infrastructures, du type de marchandises manutentionnées, du type d'administration, de l'impact économique, etc.

Elle a entrepris une étude sur l'impact qu'aurait au Québec le développement d'une marine marchande canadienne.

Elle a amorcé une révision du règlement 15 concernant la gratuité sur certains traversiers, et de l'Ordonnance générale 3N sur le transport de marchandises et de passagers.

La direction a donné son avis sur le projet fédéral de révision de la loi nationale sur le cabotage.

Dans le cadre d'une vaste recherche du Conseil exécutif au sujet de l'impact du port de Montréal sur le transport maritime, la Direction a collaboré à la préparation d'un plan d'aménagement de ce port.

Elle a commencé à faire une étude technique sur la possibilité d'établir un service de traversier entre l'Île Verte et la terre ferme.

La direction a aussi participé à la démarche gouvernementale visant à faire du port de Gros-Cacouna un port terminal pour le gaz naturel liquéfié.

### Programme 7

#### Transport aérien

Les objectifs de la Direction du transport aérien étaient de compléter d'abord son organisation interne, d'améliorer l'efficacité des moyens ou services de transport aérien et d'envisager leur intégration aux autres modes.

Ses principales réalisations ont été les suivantes:

- a) mise en place de la structure et engagement de personnel; le nombre des employés est passé de 4 à 19;
- b) rédaction de lignes directrices dans le domaine du transport aérien;
- c) inventaire et informatisation des infrastructures aéroportuaires;
- d) aide au regroupement de certains transporteurs aériens commerciaux dans le Nord-Ouest québécois;
- e) établissement d'un programme de rationalisation des aéroports du gouvernement;
- f) analyse de problèmes sectoriels comme le transport aérien sur la Basse-Côte-Nord.

### Programme 9

#### Transport des écoliers

Ce programme est sous la responsabilité de la Direction du transport terrestre des personnes.

Les objectifs:

- a) promouvoir l'efficacité des réseaux de transport d'écoliers;
- b) développer la rationalisation des modes de transport pour les écoliers;
- c) fournir les services variés de transport nécessaires au développement pédagogique des écoliers.

Des subventions au transport des écoliers sont versées aux niveaux maternel, primaire et secondaire, pour les activités suivantes:

- a) le transport quotidien des écoliers, matin et soir, entre le domicile et l'école, de façon exclusive ou intégrée au transport en commun, incluant le transport d'écoliers fréquentant des classes d'accueil pour enfants d'immigrés, et le transport d'écoliers qui éprouvent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage;
- b) le transport pour activités complémentaires, activités spéciales, transport inter-écoles;

c) le transport exceptionnel, soit le transport de fin de semaine ou semestriel pour les écoliers dont le transport ne peut être organisé quotidiennement.

À la suite d'une modification de la loi sur l'instruction publique, les contrats relatifs au transport des écoliers attribués par appels d'offres ont été prolongés par la Commission des transports

du Québec, pour l'année scolaire 1980-81, et le pourcentage d'indexation a été fixé à 8,4%.

Comme il l'avait fait au cours des récentes années, le ministère a procédé à des réductions successives du nombre de véhicules utilisés pour le transport exclusif quotidien, favorisant ainsi les services de transport en commun.

**Tableau 5**  
Transport des écoliers 1977 - 1981  
Clientèles et véhicules

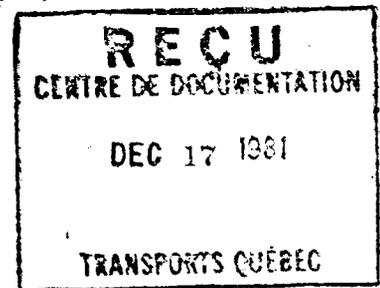
	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Clientèle utilisant le transport des écoliers	671 322	649 029	638 502	624 346
Clientèle utilisant le transport en commun	39 849	49 642	54 280	55 930
Nombre de véhicules en regard des subventions*	8 767,72	8 614,76	8 477,20	8 321,76

\* Nombre de véhicules, classes d'accueil exclues, pondéré selon les facteurs suivants:

Autobus: 1,00

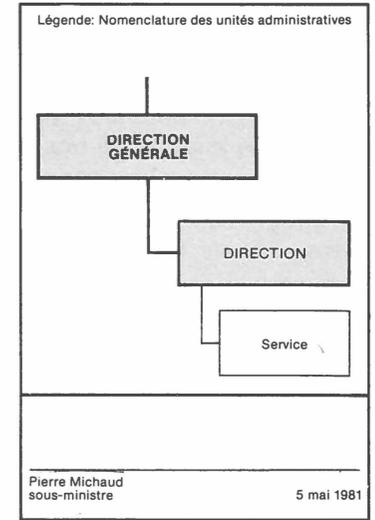
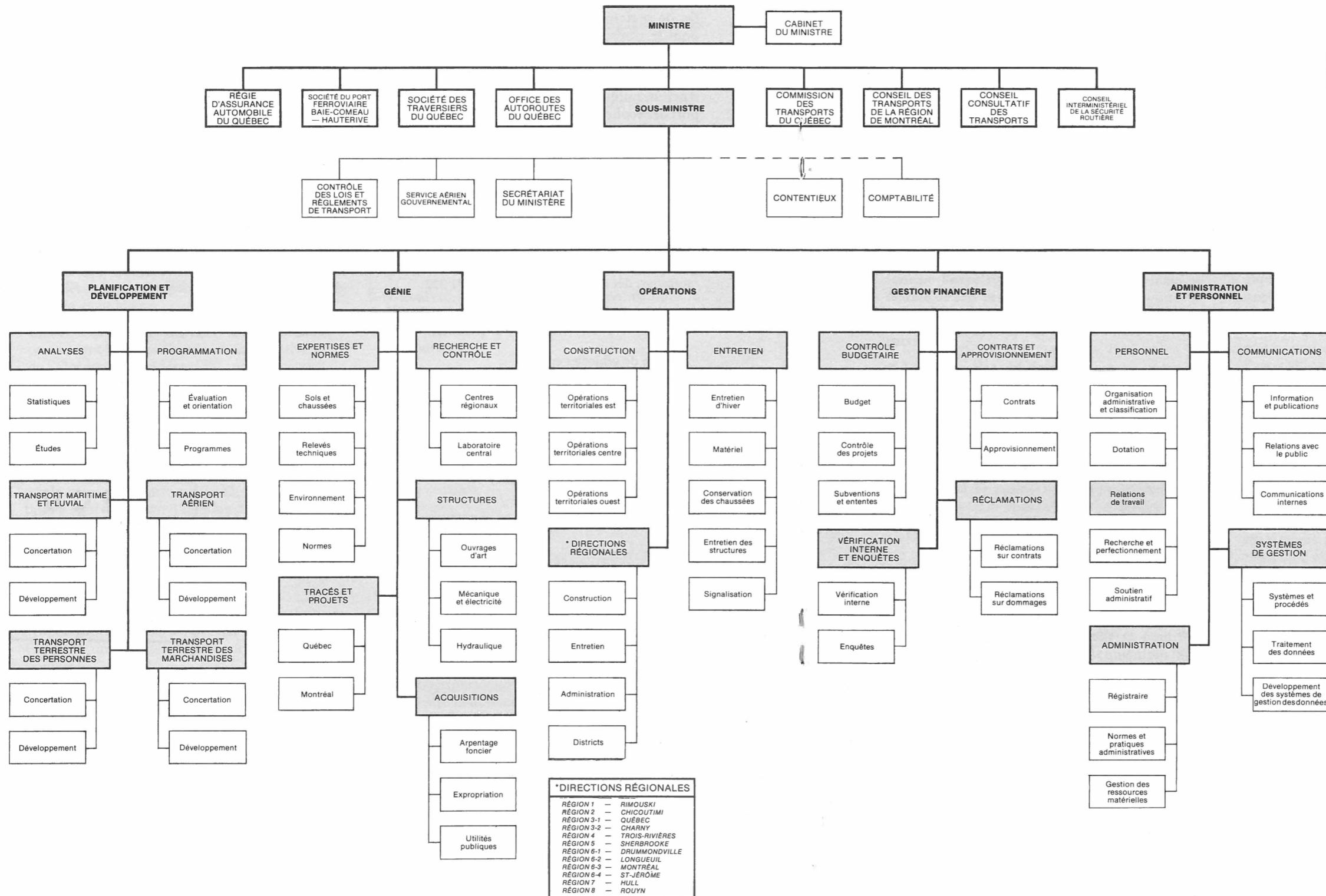
Minibus: 0,74

Berline: 0,22





Organisation administrative





## Chapitre V

### Génie

#### 5.1 Vocation et objectifs

La Direction générale du génie exerce des activités reliées au design des infrastructures de transport, et offre des choix à la Direction générale de la planification et du développement. En fonction des options choisies, il lui revient d'assurer la confection des plans et devis nécessaires à la construction des ouvrages routiers, ferroviaires, maritimes et aériens; de contrôler la qualité et de fournir l'expertise technique dans la mise en oeuvre de tels projets.

Cette direction générale poursuit les objectifs suivants:

- Que les plans et devis de tous les ouvrages nécessaires à la réalisation du plan d'équipement du ministère soient conformes aux règles de l'art ainsi qu'aux normes et lois en vigueur;
- Que les procédures employées par le ministère pour l'acquisition des droits de propriété et de passage respectent les meilleurs intérêts de la population en générale;
- Que les plans des ouvrages soient fidèlement exécutés.

#### 5.2 Organisation et personnel

Les activités exercées par cette direction générale sont partagées par les cinq directions suivantes: Expertises et normes, Recherche et contrôle, Tracés et projets, Structures et Acquisitions. Son effectif est de 1,213 employés.

#### 5.3 Activités

##### Expertises et normes

La Direction des expertises et normes a effectué un grand nombre d'études préparatoires à la construction routière. Plusieurs d'entre elles ont porté sur les propriétés mécaniques et physiques des sols; une étude a été conduite sur l'utili-

sation de la chaux dans les projets routiers, et une autre a été faite sur les revêtements en béton de ciment en comparaison avec les revêtements en béton bitumineux, en tenant compte de l'impact économique.

La direction a procédé à 205 études géotechniques, portant sur des coupes de roc, des fondations, des remblais-digues, des savanes; exécuté 28 629 mètres de forage pour des études pédologiques; analysé la qualité des matériaux provenant de 979 sablières et gravières ainsi que de 17 carrières; cartographié et arpenté un certain nombre de ces sources d'approvisionnement de matériaux; et négocié 230 ententes relatives à l'acquisition de granulats.

Des mandats, au nombre de 4, et pour un montant d'environ 1,8 million de dollars, ont été confiés à des firmes privées pour l'exécution de travaux de pédologie et de géotechnique, de relevés Benkelman, de forages et de recherches.

Des relevés géométriques de routes ont été poursuivis dans les régions sud du Québec, ainsi que dans les régions de Trois-Rivières et de l'Abitibi, sur une distance totale de 3 200 kilomètres. De plus, on a utilisé un camion de photo-inventaire pour relever les principales caractéristiques du réseau routier; ce véhicule a servi à filmer 2 152 kilomètres de routes.

Environ 40 sections de routes où ont eu lieu de nombreux accidents ont été choisies pour faire l'objet chacune d'une analyse.

Plus de 67 études ont été menées et 194 projets d'évaluation ont été préparés en matière environnementale.

### Tracés et projets

La Direction des tracés et projets a, pour sa part, examiné les problèmes de circulation et proposé des aménagements géométriques et connexes. Ce travail représente dans son ensemble 954 dossiers.

La direction a étudié la localisation des tracés et 56 projets routiers d'une longueur totale de 618 kilomètres.

Des plans et devis définitifs ont été dressés pour l'exécution de 54 projets, totalisant 272 kilomètres de routes, évalués à quelque 187 millions de dollars.

**Tableau 6 Études**

Éléments	Nombre de projets	Coûts
1-I Inventaires et recherches	21	146 00
3-I Construction d'autoroutes	1	17 000
3-II Construction de routes principales	19	15 000
4-I Conservation des chaussées	5	70 000
5-III Soutien technique	4	7 100
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>255 100</b>

De plus, on a procédé à la vérification des matériaux (sols, granulats, béton de ciment et béton bitumineux) utilisés dans la construction et l'entretien des infrastructures de transport pour 421 projets totalisant 5 850 kilomètres de routes. Le ministère a vérifié la qualité de 57% des travaux exécutés; le reste, soit 43%, l'a été par des sociétés privées.

### Structures

La Direction des structures est chargée de concevoir et de préparer les plans et devis servant à

La part des firmes privées dans la préparation des plans et devis de chaussée constitue 35% de la production du ministère, et représente des déboursés d'honoraires de 2,6 millions de dollars.

### Recherche et contrôle

La Direction de la recherche et du contrôle apporte une assistance technique spécialisée aux agents responsables de la conception, de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures de transport; elle vise à atteindre un haut standard de qualité dans la réalisation du plan d'équipement du ministère.

Elle a procédé à des analyses, études et recherches sur différents matériaux utilisés.

la construction et à l'entretien des ponts, quais, débarcadères et autres ouvrages d'art, ainsi qu'à l'éclairage.

Dans ce domaine les plans et devis de 74 projets de structures estimés à 42 millions de dollars et 46 projets d'éclairage estimés à 5,5 millions de dollars ont été préparés.

Dans le domaine de l'hydraulique, 90 études, requises pour l'élaboration de plans et devis, ont été faites.

**Tableau 7 Projets d'éclairage**

Éléments	Nombre de projets	Évaluation \$
3-I Construction d'autoroutes	16	2 793 000
3-II Construction de routes principales	22	2 140 000
3-III Construction de routes régionales	2	27 000
3-IV Construction d'autres routes	4	139 000
7-II Infrastructures: domaines maritime et aérien	2	364 000

### Acquisitions

Le ministère a ouvert 2 370 nouveaux dossiers d'acquisition en immobilier, et a fait exécuter 2 874 mandats d'expropriation qui ont entraîné le paiement d'indemnités, d'honoraires et d'intérêts pour un total de 32 millions de dollars.

**Tableau 8**  
Dépenses d'expropriation

Éléments	Dépenses \$
3-I Construction d'autoroutes	11 900 000
3-II Construction de routes principales	7 500 000
3-III Construction de routes régionales	4 400 000
3-IV Construction d'autres routes	8 200 000

La Direction des acquisitions a produit 972 plans d'arpentage affectant 4 798 propriétaires, et 178 plans de délimitation d'emprise et de servitude de drainage, le tout échelonné sur 1 332 kilomètres de routes.

En ce qui concerne les déplacements d'ouvrages d'utilité publique (électricité, téléphone, égouts, aqueducs et passages à niveau), les dépenses totalisent 6,8 millions de dollars.



## Chapitre VI Opérations

### 6.1 *Vocation et objectifs*

#### Vocation

La Direction générale des opérations voit à l'exécution des travaux de construction et d'entretien des infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre, conformément aux programmes de la Direction générale de la planification et du développement, ainsi qu'aux plans et devis de la Direction générale du génie; elle assume aussi les responsabilités relatives à la gestion du matériel, à l'implantation et à l'entretien des éléments de signalisation de l'ensemble des infrastructures.

#### Objectifs

Cette direction générale poursuit les objectifs suivants:

- Fournir aux autorités du ministère une information pouvant permettre un choix judicieux des priorités et des programmes de construction, d'entretien, et d'exploitation des infrastructures de transport.
- Assurer une gestion efficace des ressources consacrées à la réalisation des programmes approuvés de construction, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport.

### 6.2 *Organisation et personnel*

Les activités sont partagées par 14 directions, soit celles de la construction et de l'entretien et 12 régionales.

Les directions de la construction et de l'entretien, qui sont des unités centrales, ont un caractère conseil; les directions régionales sont des unités opérationnelles.

À cause de sa nature avant tout opérationnelle, cette direction générale compte 71,6% de l'effectif global du ministère, soit 5 892 employés.

La Direction générale des opérations est responsable de la réalisation des programmes 3 et 4. Le budget global du programme 3, soit 431, 4 millions de dollars et celui du programme 4, soit 341, 4 millions de dollars, figurent au tableau 6, répartis par élément de programme.

### 6.3 *Activités*

Comme les différents éléments du programme 3 sont similaires entre eux, puisqu'il s'agit dans tous les cas d'activités de construction routière, les réalisations reliées à ce programme seront exposées globalement. En ce qui concerne le programme 4, chacun de ses éléments sera abordé séparément.

#### Programme 3

##### Construction du réseau routier

Le budget affecté aux dépenses directes de construction de routes était de 291,3 millions de dollars en 1980-81, par rapport à 315,7 millions de dollars l'année précédente, ce qui représente une baisse de 8%. (Voir page 26)

Voici quelques cas de travaux de construction exécutés dans les régions:

##### Région 01: - Bas Saint-Laurent/Gaspésie

Des travaux d'amélioration de la route 132, entre Maria et Matapédia, ont fait l'objet de 26 nouveaux contrats, totalisant 22,3 millions de dollars. Dans l'ensemble de cette région, des travaux d'amélioration pour une valeur de 34,4 millions de dollars, totalisant 134,2 kilomètres, ont été entrepris.

**Tableau 9**  
Dépenses directes de construction

Régions	Autoroutes	Routes principales	Routes régionales	Autres routes	Total
01 Bas St-Laurent/Gaspésie	0,5	19,8	1,1	12,9	34,3
02 Saguenay/Lac St-Jean	0,2	12,1	—	4,4	16,7
3-1 Québec	11,2	18,3	4,8	11,7	46,0
3-2 Chaudière	0,3	3,5	4,2	8,1	16,1
04 Trois-Rivières	25,3	2,0	1,0	6,9	35,2
05 Sherbrooke	13,2	2,0	4,5	3,7	23,4
6-1 Drummondville	3,1	0,2	0,2	6,6	10,1
6-2 Sud-de-Montréal	13,4	0,9	2,7	4,4	21,4
6-3 Montréal	9,8	—	—	1,8	11,6
6-4 Nord-de-Montréal	7,8	6,0	6,7	5,9	26,4
07 Outaouais	15,2	7,7	5,1	7,8	35,8
08 Abitibi-Témiscamingue	--	2,9	3,8	7,6	14,3
<b>Total général</b>	<b>100,0</b>	<b>75,4</b>	<b>34,1</b>	<b>81,8</b>	<b>291,3</b>

### Région 02 - Saguenay/Lac St-Jean

Dans la région 02, il s'est effectué des travaux de terrassement et gravelage, renforcement de chaussée, élargissement de ponts et revêtement, sur une longueur totale de 65 kilomètres. Ces travaux ont fait l'objet d'une trentaine de contrats pour un montant total de 16,7 millions de dollars.

### Région 3-1 - Québec

Trois contrats ont été accordés pour des tronçons de l'autoroute 40 dans les municipalités de Cap-Santé, Portneuf, Deschambault et Grondines; un autre contrat a été accordé pour une section de l'autoroute 440 à Beauport; ces travaux totalisent 28,6 millions de dollars. De plus, la route 138 a fait l'objet de deux contrats totalisant 7,6 millions de dollars pour des travaux à Sainte-Anne-de-Beauport et Blanc-Sablon. Un contrat de revêtement souple a été octroyé pour la route 389 au montant de 3,9 millions de dollars.

### Région 3-2 - Chaudière

Un nouveau pont a été construit sur la rivière Chaudière (route 108 à Beauceville). Les travaux ont repris sur l'autoroute 73 donnant lieu à un

contrat pour la construction d'un tronçon de 5,5 kilomètres à Sainte-Marie-de-Beauce. Des protocoles d'ententes avec la ville de Lauzon ont été négociés pour le réaménagement à quatre voies de la route 132 dans les limites de cette municipalité.

### Région 04 - Trois-Rivières

Le ministère a terminé la construction de la chaussée ouest de l'autoroute 55, tandis que, à la suite de la construction de la chaussée sud, l'autoroute 40 a été ouverte à la circulation entre Louiseville et Saint-Barthélemy, sauf pour une section de 9,8 kilomètres qui sera parachevée en 1981.

Les travaux de construction du prolongement de l'autoroute 755 dans Cap-de-la-Madeleine se poursuivent et se termineront à l'automne 1981.

Le ministère se prépare à lancer des appels d'offres pour la construction des trois derniers tronçons de l'autoroute 40, d'une longueur respective de 4,0 km, 4,5 km et 4,6 km. Lorsque ces travaux seront terminés vers la fin de 1983, l'autoroute reliera Québec et Montréal par la rive nord du Saint-Laurent.

### Région 05 - Sherbrooke

Les principales activités dans cette région se situent sur l'autoroute 10-55 où ont été exécutés des travaux de pavage et de terrassement évalués à 10,7 millions de dollars, entre Omerville, Sherbrooke et le canton de Brompton.

Quant au réseau routier régional, le ministère lui a apporté des améliorations, notamment par la construction de tronçons importants sur les routes 108 et 257 dans le canton de Lingwick, ainsi que par plusieurs travaux mineurs visant à favoriser la sécurité routière.

### Région 6-1 - Drummondville

Les principaux travaux de construction se situent sur l'autoroute 51-55 dont le tronçon L'Avenir-Ulverton, à une chaussée, est ouvert à la circulation, mettant fin ainsi à la première phase dans la construction de cette autoroute. De plus, l'étagement de la route 122 est complété, et l'étagement du boulevard Jean-de-Brébeuf a été mis en chantier.

### Région 6-2 - Sud-de-Montréal

Les principaux travaux de construction exécutés dans cette région ont été: la mise en chantier et la construction, à environ 85%, de deux tronçons de l'autoroute 30 entre la route 112 à Saint-Hubert et de l'autoroute 10 à Brossard, dont le coût est de 15,2 millions de dollars; la construction de l'échangeur Charles-Lemoyne aux intersections des routes 112, 116 et 134 dans les municipalités de Longueuil, Saint-Hubert, Greenfield Park et Lemoyne, au coût de 8 millions de dollars, a été entreprise.

Il y a lieu de souligner aussi la reconstruction sur 6,2 kilomètres de la route 221 dans les municipalités de Napierville et de Saint-Édouard, ainsi que l'amélioration de différentes routes numérotées sur une longueur de 34 kilomètres, au coût de 4,6 millions de dollars.

### Région 6-3 - Montréal

L'année a été marquée par la reprise des travaux de l'autoroute Ville-Marie, tronçon Sanguinet/

Saint-André; ces travaux prendront fin à l'été 1982. Conjointement avec la ville de Pointe-Claire, le ministère a construit deux tunnels à piétons sous l'autoroute 20, afin de desservir les usagers du chemin de fer. Des travaux d'embellissement ont été effectués sur l'autoroute 440 à Laval, soit de l'autoroute 19 au boulevard Pie IX.

### Région 6-4 - Nord-de-Montréal

Les principales activités ont porté sur les projets suivants: la route 117 en contournement de Saint-Jovite et la Montée Ryan, l'autoroute 25 dans la ville de Mascouche, la route 125 dans Notre-Dame-de-la-Merci et la route 335 (A-19), les approches du pont sur la rivière des Mille-Iles dans Laval et Bois-des-Fillions.

Le programme des travaux régionaux comprend plusieurs réalisations: la route 337 (Montée Gascon) dans les municipalités de Terrebonne, Saint-Louis, Lachenaie et Mascouche, la route 117 dans la municipalité de Prévost ainsi que divers autres travaux.

Il y a lieu de mentionner également la réalisation d'un programme d'application de couche d'usure sur une longueur de 60 kilomètres, au coût de 2,5 millions de dollars dans diverses municipalités.

### Région 07 - Outaouais

Les principales activités de construction ont été limitées à la poursuite des travaux sur les autoroutes 50 et 550, de même que sur la route 117, et au parachèvement de l'artère Saint-Rédempteur dans la ville de Hull.

Parmi les travaux à caractère régional, il faut citer les projets réalisés sur le boulevard Maloney (route 148) sur lequel on aura dépensé 2,3 millions de dollars, de même que sur la route 366 entre Perking et Val-des-Monts (1,0 million de dollars) et la route 317 (1,5 million de dollars).

### Région 08 - Abitibi-Témiscamingue

Dans le cadre du projet de reconstruction de la route 117 entre Saint-Jovite et Louvicourt, le ministère a consacré un montant de 1,0 million

de dollars pour un tronçon de dix-neuf kilomètres, à Louvicourt. Dans le but d'amorcer les travaux de contournement de Val-d'Or, un contrat de 0,6 million de dollars a été accordé pour entreprendre la phase 1.

Dans le but de relier les villages aux grandes artères, le ministère a dépensé 3,6 millions de dollars pour des travaux de structure de chaussée dans les villages de Saint-Nazaire, Rochebancourt, Saint-Norbert-de-Mont-Brun, Cloutier, Colombourg, Roquemaure et Moffet. Dans le même but, le ministère a autorisé des dépenses de 2,9 millions de dollars pour des travaux de revêtement souple dans différents villages de la région 08.

#### Autres projets

Le ministère a aussi participé aux activités du comité directeur sur les axes routiers prioritaires. Ce comité est chargé de l'exécution des projets prévus dans une entente fédérale-provinciale; il regroupe des représentants de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER), en plus de ceux du ministère des Transports. La répartition des coûts est fixée à 60% MEER/40% Québec. Les projets réalisés grâce à ce programme ont été de l'ordre de 41,1 millions de dollars, répartis entre plusieurs routes principales.

#### Programme 4

Conservation des chaussées et éléments de confort

Cet élément de programme a pour objectifs la sécurité et le confort du public voyageur, la protection des investissements du ministère dans les infrastructures routières, et la conservation du réseau routier sous un certain aspect esthétique. Un budget de 129,4 millions de dollars a été consacré à cette fin.

La conservation des infrastructures routières est assurée par un entretien préventif. Pour contrer les effets de l'inflation sur les coûts de ce genre d'entretien, des procédés plus économiques ont été mis de l'avant.

Mentionnons à ce sujet le planage des chaussées pour en corriger les principales déformations, telles les ornières. Le planage peut être aussi associé au recyclage de vieux revêtements qui peuvent fournir jusqu'à 50% des matériaux d'un nouvel enrobé bitumineux. L'autoroute du Vallon, à Québec, a fait l'objet d'une telle réhabilitation en 1980.

Un programme de rapiéçage mécanisé, suivi d'un traitement de surface, a aussi été mis en oeuvre, l'an dernier, sur 50 kilomètres de chemins municipaux. Ce procédé est économiquement avantageux lorsqu'il est comparé à une réhabilitation conventionnelle par couche d'usure.

Le ministère assure l'entretien d'environ 60 000 kilomètres de routes et de chemins ruraux, tandis que les municipalités ont la responsabilité de 65 000 kilomètres de rues et de certains chemins ruraux. L'inventaire du réseau routier sous la juridiction du ministère figure au tableau 10.

**Tableau 10**  
Inventaire du réseau routier

Type de route	Longueur en kilomètres		Total
	Bétonnée ou asphaltée	Non asphaltée	
Autoroutes	2 234		2 234
Routes principales	8 774	731	9 505
Routes régionales	7 066	1 202	8 268
Routes municipales	15 469	22 738	38 207
<b>Total général</b>	<b>33 543</b>	<b>24 671</b>	<b>58 214</b>

Plus de 1 923 500 tonnes de béton bitumineux ont été utilisées à des fins d'entretien en 1980-81.

#### Programme 4

##### Conservation des structures

L'objectif visé est d'assurer la sécurité des usagers et de prolonger la vie utile des ponts, quais, débarcadères, viaducs et autres structures.

Une somme de 18,1 millions de dollars a été utilisée à ces fins. Sur 12 000 structures existantes, 10 100 structures ont été inspectées durant l'année et 1 758 d'entre elles ont nécessité des travaux d'entretien.

#### Programme 4

##### Conservation des équipements de contrôle et de sécurité

Par cet élément de programme, il s'agit d'assurer la sécurité des usagers des routes et de faciliter la circulation, par l'installation et l'entretien des ouvrages de signalisation, d'éclairage et de marquage.

Le budget qui y a été affecté s'est élevé à 24,5 millions de dollars. Il a servi notamment à entretenir 654 feux de signalisation et feux clignotants, ainsi que 49 400 luminaires de rues.

L'usine de fabrication de panneaux de signalisation a produit, pour sa part, au-delà de 165 000 panneaux de signalisation au sol, 850 panneaux élevés et plus de 81 000 plaquettes réfléchissantes pour garde-fous.

En ce qui concerne le marquage des routes, 681 900 litres de peinture blanche et 1 363 800 litres de peinture jaune ont été achetés pour refaire les lignes de démarcation sur les chaussées, de même que 2 045 tonnes de microbilles de verre.

#### Programme 4

##### Exploitation d'hiver

Les objectifs de cet élément de programme sont de permettre, à tout moment durant la saison hivernale et au moindre coût, l'utilisation la plus sûre possible des infrastructures de transport.

Au cours de l'hiver 1980-81, les précipitations ont été moins abondantes mais plus fréquentes, exigeant ainsi l'emploi d'une plus grande quantité de matériaux de déglacage (22% de plus que pour l'hiver 1979-1980). Globalement, 8 615 tonnes de chlorure de calcium et 540 478 tonnes de chlorure de sodium ont été épandues.

Le ministère a versé des subventions à 1 382 municipalités, soit une somme de 25,7 millions de dollars.

**Tableau 11**  
**Entretien d'hiver**

Travaux exécutés	Longueur des routes entretenues (en kilomètres)	
	Déneigement	Déglacage
Par le ministère	7 410 (11,1%)	8 797 (13,1%)
Par l'entreprise privée	19 855 (29,6%)	18 803 (27,9%)
Par les municipalités	39 690 (59,3%)	39 690 (59,0%)
<b>Total:</b>	<b>66 955</b>	<b>67 290</b>

#### **Programme 4**

##### Activités de soutien

Il s'agit d'exercer des activités qui ne sont pas directement reliées à la conservation du réseau, mais qui y contribuent. Ces activités comprennent par exemple l'entretien des immeubles des cours de voirie et des ateliers de réparation, les dépenses relatives à la main-d'oeuvre et aux frais indirects, aux télé-communications, à l'information au public, etc.

Ainsi, en 1980-1981, 12 régions administratives, 48 centres de voirie, 45 sous-centres de voirie, 77 ports d'attache et 63 ateliers de réparation ont été maintenus en service à l'aide d'un budget de 26,9 millions de dollars.

#### **Programme 4**

##### Soutien en matériel

Les objectifs de cet élément de programme sont de fournir aux régions et districts du ministère l'assistance et le soutien nécessaire au bon fonctionnement des ateliers de réparation et d'entretien préventif, et de maintenir le matériel (équipement de toutes sortes) en mesure de répondre aux besoins.

Les principaux moyens utilisés pour atteindre les objectifs sont:

- a) une présence constante d'aviseurs techniques dans les districts;
- b) un contrôle des réparations majeures;
- c) une réduction des achats de matériel neuf de façon à répondre aux besoins prioritaires seulement.

Les crédits accordés pour le soutien en matériel sont de deux natures: le fonctionnement et l'immobilisation. Le crédit de fonctionnement comprend les carburants et lubrifiants, la main-d'oeuvre et les pièces de réparation et d'entretien préventif, et les travaux effectués par l'entreprise privée. Le crédit d'immobilisation permet l'acquisition du matériel (camions, tracteurs, fourgonnettes, etc.), de l'outillage d'atelier et des lames d'usure.

Les programmes d'entretien préventif et de réparation se sont pleinement réalisés, tandis que le programme d'achat de matériel neuf a été réduit de 40%, à la suite d'une coupure budgétaire de 3,5 millions de dollars.

## Chapitre VII

### Gestion financière

#### 7.1 *Vocation et objectifs*

La Direction générale de la gestion financière veille à la bonne marche du ministère, en exerçant un suivi et un contrôle sur le budget, sur la gestion interne, et sur l'utilisation des fonds publics.

Il lui appartient de représenter le ministère auprès du Conseil du trésor en ce qui a trait aux demandes relatives aux budgets et aux effectifs.

De même, elle est appelée à fournir aux unités administratives du ministère des services spécialisés en matière de réclamations, contrats et approvisionnement.

#### 7.2 *Organisation et personnel*

Quatre directions se partagent ces responsabilités, soit celles du Contrôle budgétaire, des Réclamations, de la Vérification interne et des enquêtes, des Contrats et de l'approvisionnement, avec le concours de 127 employés.

#### 7.3 *Activités*

##### Programme 5:

Contrats et approvisionnement

#### Tableau 12

##### Contrats

Genres de contrats	Nombre	Valeur
Construction et entretien	883	307 400 000 \$
Entretien d'hiver	634	28 400 000 \$
Entretien d'installations	45	350 000 \$
Services professionnels reliés au génie et à l'administration	171	14 213 000 \$
Autres services	57	2 884 000 \$
<b>Total</b>	<b>1790</b>	<b>353 247 000 \$</b>

Les objectifs que poursuit la Direction des contrats et de l'approvisionnement sont:

a) Veiller à ce que l'approvisionnement en matériaux ou autres fournitures, pour le ministère, soit effectué au meilleur coût possible, et dans les délais requis.

b) Faire en sorte que des services compétents soient fournis aux unités administratives du ministère, en matière d'approvisionnement et de contrats.

De plus, cette direction s'est vu confier le mandat d'établir un système de gestion des stocks se chiffrant aux environs de 35 millions de dollars.

Pour obtenir l'implantation d'un système fonctionnel et se conformer à l'orientation imprimée par le ministère, un mouvement de déconcentration des effectifs a été amorcé au début de 1981 dans les régions de Rimouski, Sherbrooke et Montréal, affectant l'organisation du Service de l'approvisionnement.

En ce qui concerne les contrats, particulièrement au chapitre des contrats de services, un système de gestion des honoraires a été établi.

## Programme 5

### Réclamations

Le rôle de la Direction des réclamations consiste à analyser les réclamations que présentent les entreprises et les consultants, relativement aux exigences de leurs contrats, dans le but d'élaborer des propositions de règlement équitables.

Il lui incombe aussi de traiter les réclamations pour dommages faites par le ministère ou contre le ministère dans le cours de ses activités touchant à la construction et à l'entretien du réseau routier.

Au total, 86 réclamations sur contrats ont été étudiées en 1980-1981. Les montants réclamés s'élevaient à 31,8 millions de dollars, soit 13,6% des coûts des contrats impliqués et adjugés par soumissions.

De ce nombre, 56 ont fait l'objet d'un règlement final entraînant des déboursés de 5,7 millions de dollars, soit 3,4% de la valeur des contrats affectés par ces réclamations, comparativement à une moyenne de 3,57% pour les 10 années antérieures.

D'autre part, 907 cas de réclamations pour dommages ont été réglés moyennant des déboursés de 1,6 millions de dollars.

## Programme 5

### Vérification interne et enquêtes

La Direction de la vérification interne et des enquêtes veille au respect des lois et règlements dans la gestion du ministère, et voit à ce que les contrôles soient adéquats.

Il lui appartient aussi de sauvegarder les intérêts et les biens du ministère et de procéder aux enquêtes relatives à tout acte irrégulier posé par des fonctionnaires ou mandataires du ministère.

Cette direction a préparé un plan quinquennal en vertu duquel elle envisage d'exercer au moins un mandat de vérification dans chacune des directions du ministère au cours des cinq prochaines années. Depuis le début des opérations, environ 14% des entités administratives ont fait l'objet d'une telle vérification.

Cette direction a aussi mis en branle, en collaboration avec les différentes unités administratives, une opération de marquage de biens meubles, communément appelée "*Opération Volcan*". Tous les objets d'une certaine valeur ont été marqués. De plus, 239 demandes d'enquête lui ont été adressées et 190 dossiers ont été traités de façon définitive.

## Chapitre VIII

### Administration et personnel

#### 8.1 *Vocation et objectifs*

La Direction générale de l'administration et du personnel fournit aux entités administratives du ministère des services d'expertise et de soutien sur le plan administratif; elle assiste et conseille les directions en matière de ressources humaines et matérielles, de règles et pratiques administratives, de gestion de l'information et de communications.

#### 8.2 *Organisation et personnel*

Quatre directions se partagent ces responsabilités avec le concours de 349 employés. Ces directions sont celles du Personnel, des Systèmes de gestion, de l'Administration et des Communications.

#### 8.3 *Activités*

##### Programme 5

###### Personnel

La Direction du personnel, tant par ses différents programmes de dotation et de perfectionnement que par l'administration des différentes conventions collectives, fournit aux unités administratives du ministère l'expertise requise pour l'obtention et la gestion des ressources humaines appropriées.

Au cours de la dernière année financière, le ministère a déboursé 191 millions de dollars en salaires, pour ses employés permanents, et 62,3 millions de dollars pour les employés occasionnels.

##### Programme 5

###### Communications

La Direction des communications a comme objectif de mieux faire connaître les lois, règle-

ments, ordonnances et décrets relatifs aux transports et de rendre accessibles à tous les citoyens du Québec ses services de renseignements.

À cette fin, cette direction a publié ou réédité 52 publications et émis 165 communiqués de presse. Dans les nouvelles publications, il y a lieu de mentionner une plaquette sur "La technologie de pointe", un Guide du transport hors-normes, un Guide d'arpentage, un Guide du signaleur, un Inventaire de la recherche, et divers rapports d'études spécialisées.

Dans la liste des publications rééditées, on trouve aussi la carte routière du Québec, le Guide des traverses et croisières, les Distances routières, le manuel de Hauteurs libres sous les ponts et viaducs du Québec, les Statistiques d'accidents, etc.

Dans le cadre de l'Année des handicapés, la Direction des communications a préparé un document audiovisuel intitulé "Un transport à votre portée", traitant du développement des transports adaptés aux personnes handicapées.

Des stands portant sur les programmes et les activités du ministère ont été présentés dans 23 expositions, salons, ou journées thématiques, à Montréal, Québec, Drummondville, Sherbrooke, Rivière-du-Loup, Chicoutimi, Jonquière, etc. Le calendrier des expositions avait été dressé en fonction d'objectifs axés sur la sécurité routière et la surveillance routière.

La Direction des communications a participé à des campagnes de sécurité par des activités sur les plans des relations avec le public et de la publicité. Elle a assuré la présence du ministère sur le réseau radiophonique des Nordiques de Québec et celui des Expos de Montréal. Elle s'est également intéressée à la sécurité aérienne en publiant des annonces dans des revues spécialisées.

Enfin, les services de renseignements de Québec et de Montréal ont été utilisés par des dizaines de milliers de citoyens qui désiraient connaître la condition des routes, en hiver, ou obtenir d'autres renseignements relatifs aux transports.

## Programme 5

### Administration

La Direction de l'administration a pour principal objectif de fournir aux gestionnaires du ministère l'assistance et le soutien appropriés à leurs besoins sur les plans administratif et matériel.

Il lui incombe de leur fournir une aide spécialisée pour l'élaboration de directives et pratiques administratives, en vue d'en uniformiser la présentation et d'en généraliser l'application; elle doit aussi fournir un service de soutien et d'assistance pour la mise en application de ces directives.

En ce domaine, cette direction a continué la refonte des directives, entreprise l'année précédente par l'émission d'un nouveau manuel administratif; elle a procédé soit au remaniement ou à l'amendement ou à l'annulation ou à l'émission de quarante-cinq directives; de plus, elle a rédigé une quarantaine d'instructions techniques et en a amendé ou annulé une cinquantaine.

Dans une optique d'aide à la gestion, elle a aussi répondu à une quinzaine de demandes des gestionnaires et des autorités du ministère. De plus, vingt-trois districts ont été visités.

Dans le cadre de l'examen des procédures en matière de transport en vrac de matériaux routiers, les douze directions régionales ont été visitées, de même que cinquante-et-un postes de pesée.

Cette direction pourvoit aux besoins de toutes les unités administratives du ministère en matière d'espace, de matériel et de moyens de communication.

Ses réalisations les plus marquantes en ce domaine ont été la construction d'un bureau de district à Métabetchouan à un coût de 575 mille

dollars et l'agrandissement du laboratoire régional de Rimouski qui a entraîné la dépense d'une somme de 225 mille dollars. De plus, il faut noter sa participation, avec le ministère des Travaux publics, à l'étude et à la réalisation de soixante-sept projets de construction ou d'aménagement à un coût global de l'ordre de 9,5 millions de dollars.

Plus de 1 500 demandes d'ameublement et plus de 1 200 demandes d'équipement téléphonique ont été satisfaites.

La Division du préarchivage a été transformée de telle façon que le nombre de caisses de documents et de dossiers conservés a été d'environ 35 000.

Gardiennage des plans officiels du ministère, cette direction en a mis à la disposition des unités administratives, par reproduction, au-delà de 29 000 mètres carrés.

Enfin, la Division du courrier et des messageries a traité plus de 1 350 000 documents (cueillette et livraison).

## Programme 5

### Soutien technique

Cet élément de programme vise à fournir le support nécessaire aux diverses directions générales du ministère, en matière de développement, d'entretien et d'exploitation des systèmes informatiques. La Direction des systèmes de gestion en a la responsabilité.

Parmi les nouveaux systèmes et programmes développés, il y a lieu de mentionner:

- un système de gestion pour le Service aérien;
- un système d'analyse bénéfices/coûts sur les projets routiers;
- un système de calcul et de dessin des profils;
- un système pour recueillir les données de la photo inventaire;
- des programmes pour le calcul de l'érosion du littoral, des poutres en post-tension ainsi que des piles et culées de ponts.

De plus, cette direction, en collaboration avec la Direction générale des opérations, a fait démarrer un projet-pilote de traitement de l'information pour la région de Sherbrooke (région 05) et ses districts.

Un total de 172 postes permanents ont été transférés au Bureau des véhicules automobiles alors que cette direction générale passait à la Régie de l'assurance-automobile du Québec et assumait ses propres activités de développement de systèmes et de saisie des données. La Direction des systèmes de gestion a continué, cependant, à fournir des services de traitement sur ordinateur à la R.A.A.Q.



## Chapitre IX

### Bureau du sous-ministre

#### 9.1 Rôle et responsabilité

Le Bureau du sous-ministre assume la responsabilité générale de l'administration interne du ministère, maintient des relations administratives avec les organismes centraux du gouvernement ainsi que les autres ministères et assure la liaison avec le Cabinet du ministre.

#### 9.2 Organisation

Sa responsabilité s'étend donc à l'ensemble des unités administratives du ministère. En plus des cinq directions générales, la Direction du contrôle des lois et règlements de transport et le Service aérien en relèvent directement.

#### 9.3 Activités

##### Programme 5

###### Direction

Cet élément de programme concerne les dépenses relatives au fonctionnement du Cabinet du ministre et du Bureau du sous-ministre.

L'effectif du Bureau du sous-ministre assiste le sous-ministre dans sa fonction de direction et fournit un même soutien technique et administratif à quelques organismes placés directement sous la responsabilité du ministre, comme le Conseil des transports de la région de Montréal, le Conseil consultatif des transports et le Conseil interministériel de la sécurité routière.

##### Programme 2

###### Contrôle du transport

L'objectif inhérent à cet élément de programme est de veiller à ce que les lois et règlements de transport soient respectés. La Direction du contrôle des lois et règlements de transport en est responsable.

Les activités de cette direction portent sur deux plans, soit la surveillance des véhicules circulant sur les routes, exercée par interception à l'aide d'agents de la paix nommés en vertu de la loi des transports, et la surveillance des entreprises de transport au moyen d'enquêtes administratives.

Elle contrôle l'application, notamment, de la loi des transports, du code de la route, et de différents règlements et ordonnances touchant l'immatriculation, les permis de conduire, le transport par taxi, le transport des écoliers, le transport des marchandises générales et du vrac, le transport en commun, la circulation sur certaines voies de communication de la région de Montréal, le transport des explosifs et autres matières dangereuses dans les tunnels de la région de Montréal et le transport saisonnier des personnes.

Cette direction doit de plus garantir le respect des décisions de la Commission des transports du Québec, concernant les taux et tarifs, et voir à l'application de la réglementation sur le transport des marchandises par camion.

Les infractions constatées en ce domaine concernent principalement:

- les tarifs demandés par les transporteurs, titulaires de permis de la Commission des transports du Québec;
- le transport illégal, c'est-à-dire fait hors territoire ou avec marchandises non autorisées, effectué par ces mêmes titulaires;
- le transport également illégal, effectué sans permis;
- les opérations de courtage conduites par des organismes autres que les postes d'affectation;
- le système de transport fonctionnant sous le couvert de permis de location.

Ainsi, 190 enquêtes ont été menées et 135 d'entre elles ont fait l'objet de dossiers remis au Service du contentieux, pour études et poursuites judiciaires s'il y a lieu.

## Programme 8

### Transport aérien gouvernemental

Le transport aérien gouvernemental constitue l'unique programme du ministère des Transports qui soit rattaché à la mission gouvernementale et administrative. Il s'agit de fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales. Par services spécialisés, on entend: transport d'urgence de malades, protection de la forêt, assistance à la Sûreté du Québec et vols d'affaires par les membres du gouvernement. Le Service aérien est responsable des deux éléments de ce programme.

En 1980-1981, le parc aérien gouvernemental comptait 36 aéronefs, soit 5 avions d'affaires, y compris un réacté destiné à servir d'avion-ambulance, 21 avions-citernes dont 6 de type Canso et 15 de type CL-215, deux avions de brousse et 8 hélicoptères. Ces appareils ont totalisé 16200 heures de vol durant l'année, soit une augmentation de 2,25% par rapport à l'année antérieure.

#### a) Transport des personnes et des marchandises

Les avions gouvernementaux ont transporté 30 207 passagers, ce qui représente 5 475 248 passagers/milles, soit une augmentation de 0,9% par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne le transport des blessés et des malades, le service a contribué à secourir 511 personnes dont 143 enfants.

Ces sorties d'urgence, réalisées par deux réactés, ont nécessité 1 121 heures de vol. On observe là une légère diminution du nombre des envolées d'urgence par rapport à l'année antérieure.

Si l'on considère la répartition, par ministère ou organisme, du nombre de passagers/milles parcourus par les avions gouvernementaux, on note que les trois principaux utilisateurs sont, dans l'ordre, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1 405 033 passagers/milles), le minis-

tère des Affaires sociales (581 811 passagers/milles) et le ministère des Transports (578 158 passagers/milles).

Par ailleurs, cette année, et de façon tout à fait exceptionnelle, le Service de transport aérien gouvernemental a prêté son concours à la réalisation de la mission Cousteau à l'atoll Clipper-ton, au large du Mexique; ce périple a représenté 25 786 passagers/milles.

De plus, la flotte du Service aérien a transporté 39 895 tonnes/milles de marchandises diverses au cours de l'année. Cette activité demeure cependant secondaire par rapport au transport de personnes et aux autres activités auxquelles s'adonne ce service.

#### b) Protection de la forêt

La protection de la forêt comportait jusqu'à cette année deux types d'actions: pulvérisations systématiques d'insecticides destinées à enrayer les ravages causés par les maladies, et lutte contre les foyers d'incendie.

Dans le premier cas, le Service aérien a cessé toute participation, le ministère de l'Énergie et des Ressources assumant désormais lui-même la responsabilité et le contrôle des opérations d'épandage.

Cependant, dans le domaine de la lutte contre les incendies de forêt, le Service aérien gouvernemental a eu fort à faire cette année, car 861 foyers d'incendie lui ont été signalés, comparativement à 615 en 1979; la superficie touchée par l'élément destructeur a atteint 13 176 hectares, soit près de 10 000 hectares de plus qu'au cours de l'année précédente. Les avions de type Canso et CL-215 ont effectué 6 960 largages. Pour déverser ces trombes d'eau, les 21 avions-citernes ont été en vol durant 2 388 heures.

## La Comptabilité et le Contentieux

La Comptabilité et le Contentieux sont deux organismes de soutien, fournis au ministère des Transports respectivement par le ministère des Finances et le ministère de la Justice.

---

### a) Comptabilité

Cet organisme relève du Contrôleur des finances; il est affecté au ministère des Transports pour y tenir sa comptabilité, le conseiller en matière de gestion financière, effectuer les paiements, et veiller au respect des lois et règlements concernant le domaine des finances. Au 31 mars 1981, il comptait 106 employés.

Au-delà de 104 000 comptes de frais de voyage ont été remboursés et plus de 343 000 factures, acquittées. Les délais de paiement ont été diminués de plus de 15%.

### b) Contentieux

Le rôle du Contentieux consiste à fournir au ministère des Transports l'assistance dont il a besoin dans le domaine juridique, sous forme d'opinions juridiques, de rédaction de lois ou règlements, de négociations de dossiers litigieux ou de représentations du ministère devant les tribunaux.

Son effectif permanent est constitué de 45 employés. Vingt-cinq d'entre eux assurent le soutien administratif et relèvent du ministère; les vingt autres, soit seize avocats et quatre notaires, relèvent du ministère de la Justice.

Un retard accumulé dans les dossiers d'ordre pénal a été éliminé, ainsi 19 539 dossiers d'ordre pénal ont été traités; les avocats ont fermé 2 300 dossiers d'expropriation tandis que les notaires en ont traité 5 500; dix-neuf règlements et deux projets de lois ont été rédigés, soit le projet de loi 4 "Code de la sécurité routière" et le projet de loi 5 "Loi modifiant la loi des Transports".



## Chapitre X

### Cabinet du ministre

#### 10.1 Rôle

Le Ministre dirige le ministère des Transports, l'oriente dans ses actions et en assume la responsabilité devant le Conseil des ministres, devant l'Assemblée nationale, ainsi que devant les divers organismes centraux du gouvernement.

#### 10.2 Activités

##### Conseil des transports de la région de Montréal (COTREM):

Le COTREM, créé le 7 juin 1978, se compose d'un président, d'un secrétaire, et des présidents de la Commission de transport de Laval, de la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal, et de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal.

Il lui appartient de donner avis et de recommander au Ministre des transports des mesures visant à améliorer le réseau de transport collectif de la région de Montréal.

Suite à l'adoption d'un plan de transport, l'année a été marquée par diverses activités dans le domaine du transport des personnes. Elles ont porté notamment sur cinq points:

##### a) Le métro de surface

La dernière année financière a vu l'émergence d'un nouveau type de métro: le métro de surface. Il s'agit d'un service comparable à celui du métro urbain qui fonctionne en surface, dans des emprises ferroviaires existantes. Au cours des prochaines années, on l'implantera dans la région de Montréal. La construction de deux des trois lignes projetées a été autorisée et confiée à la Communauté urbaine de Montréal.

##### b) La modernisation des trains de banlieue

Deux des trois lignes de trains de banlieue existantes, celle de Dorion et celle de Beloeil, seront modernisées, la troisième étant remplacée par la ligne de métro de surface gare Centrale/Deux-Montagnes. De nouvelles voitures seront mises en service sur la ligne de Beloeil; sur les deux lignes, la fréquence du service, les gares, les voies d'accès et les parcs de stationnement seront améliorés.

##### c) L'intégration tarifaire

Comme chaque commission de transport et chaque train de banlieue possèdent leur propre tarification, sans offrir de possibilité de correspondance, le COTREM a proposé l'instauration, dès 1981, d'une tarification intégrée.

Ce nouveau système de tarification regroupera graduellement tous les réseaux, (autobus, métro, train) et s'appliquera aux zones desservies par les différentes commissions de transport et par les trains de banlieue.

##### d) Transport sur la Rive-Sud

Le COTREM a de plus effectué une étude d'ensemble sur le territoire de la Rive-Sud. Les résultats de la phase 1 de cette étude révèlent l'existence d'un certain nombre d'axes de transport public dont l'aménagement ou le réaménagement pourrait résoudre les problèmes existants, de même que les problèmes inhérents à l'augmentation de la demande, qui surviendront au cours des prochaines années. La deuxième phase a consisté en l'analyse de cinq scénarios d'amélioration du transport collectif.

La phase 3 de cette étude aboutira, vraisemblablement en 1981, à la formulation de recommandations.

Ce travail s'est poursuivi en étroite collaboration avec les exploitants de systèmes de transport

public et privé, avec les municipalités intéressées et leur personnel technique ainsi qu'avec les associations locales.

e) L'aménagement du terminus Henri-Bourassa

Les autobus de la Commission de transport de Laval connaissent des difficultés d'accès à la station Henri-Bourassa. L'aménagement du terminus engage le concours de huit organismes.

Au cours de l'année, le COTREM a élaboré un concept global et a agi en tant que coordonnateur afin d'en venir à une entente.

Le nouveau terminus comprendra, en plus de la salle d'attente et de 14 débarcadères de la Commission de transport de Laval, un lien souterrain direct avec le métro, donnant accès aux deux côtés du boulevard Henri-Bourassa. Un édifice à bureaux, pour le gouvernement du Québec, sera érigé au-dessus du terminus. Ainsi, 90 autobus à l'heure pourront l'utiliser.

### Conseil interministériel de la sécurité routière

La composition du Conseil interministériel de sécurité routière a été transformée au cours de l'année par décision du Conseil des ministres. Les ministres des Transports, des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de l'Éducation et de la Justice avaient été désignés comme membres du Conseil le 27 juin 1979. Le 3 décembre 1980, la liste des membres de l'organisme était modifiée pour y faire siéger les ministres de l'Éducation, de la Justice, des Affaires municipales et des Affaires sociales, sous la présidence du ministre des Transports.

De plus, il a été décidé que le Conseil interministériel de la sécurité routière serait assisté du sous-ministre des Transports, du sous-ministre des Affaires sociales, du sous-ministre associé à la Direction de la sécurité publique du ministère de la Justice, du sous-ministre adjoint à la Planification du ministère de l'Éducation, du président de la Régie de l'assurance automobile du Québec et du directeur de la Sûreté du Québec, ou de leurs représentants.

Le Conseil interministériel incarne l'intention gouvernementale de réduire la fréquence et la gravité des accidents routiers au Québec. Le Conseil, de par sa nature supraministérielle, définit les objectifs québécois en matière de prévention des accidents et évalue les moyens employés pour les atteindre. D'autres fonctions ont été dévolues au Conseil, soit l'exercice d'un leadership auprès de l'ensemble des organismes intéressés à promouvoir la sécurité routière et la diffusion de la politique gouvernementale à cet égard.

Afin de mener à bien sa mission, le Conseil dispose d'un secrétariat permanent qui relève du ministre des Transports, à titre de président.

Au cours du dernier exercice, un effort soutenu a été déployé pour mener à bonne fin le projet de Code de la sécurité routière, appelé à remplacer le Code de la route, afin d'accroître la sécurité des usagers du réseau routier québécois.

Le Conseil a approuvé également un plan global visant à réduire de 5%, en 1981, le nombre d'accidents routiers. Afin de mettre au point les programmes d'action qui s'en détachent, six comités émanant du Conseil interministériel sont à l'oeuvre, à savoir:

- Le comité d'implantation du Code de la sécurité routière;
- le comité d'action sur le comportement des automobilistes;
- le comité d'éducation routière;
- le comité de recherche en sécurité routière;
- le comité d'établissement d'un réseau régional en sécurité routière;
- le comité de révision du système de collecte des données relatives à la conduite automobile.

---

## Chapitre XI

### Relations extérieures

Dans le cadre de ses activités, le ministère est appelé à entretenir des relations avec un grand nombre de municipalités, avec les différentes provinces canadiennes, le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements. Le ministère fait de plus partie de plusieurs associations ou organismes reliés au transport, plus particulièrement de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR), et de la Conférence canadienne d'administration en transport motorisé (CCATM).

En septembre 1980, le ministre des Transports du Québec a rencontré son homologue du gouvernement fédéral, afin de passer en revue une quinzaine de dossiers de transport impliquant les deux niveaux de gouvernement. Cette rencontre a permis, notamment, d'en arriver à une entente sur la participation fédérale au financement des trains de banlieue dans la région de Montréal.

Il a de plus participé à la 16<sup>e</sup> conférence des ministres responsables du transport et de la sécurité routière, qui se déroulait à Toronto en octobre 1980. À cette occasion, neuf ministres provinciaux ont signé un important accord de réciprocité en matière d'immatriculation. Les ministres ont aussi convenu de se doter le plus tôt possible de textes législatifs complémentaires par rapport à la loi fédérale sur le transport des marchandises dangereuses.

Les autres sujets traités étaient reliés à la sécurité routière, au programme fédéral d'aide au transport urbain (PATU), à la politique fédérale du transport aérien et régional, à l'échange de renseignements sur la recherche dans le domaine de l'énergie affectée au transport, à l'attribution de permis de conduire aux personnes souffrant d'incapacités physiques, au transport des handicapés, et au rôle des bureaux de tarifs.

Au cours de l'exercice, des représentants du ministère ont participé à des missions dans divers pays d'Amérique, d'Europe et d'Asie, alors que d'autres se rendaient en France et en Ontario dans le cadre d'un programme gouvernemental d'échange de fonctionnaires. En outre, le ministère a été l'hôte de délégations étrangères venant d'autres provinces ou d'Europe.



---

## Chapitre XII

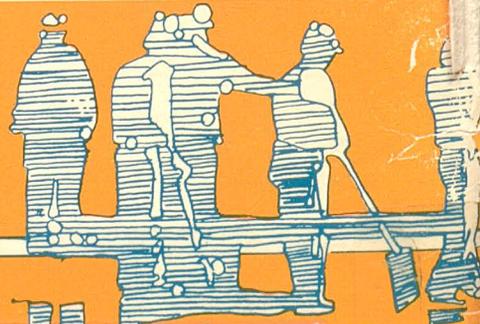
### Conclusion

En somme, l'année 1980-81 a été marquée par une affirmation très nette des préoccupations socio-économiques du ministère, particulièrement en ce qui concerne la sécurité routière, le transport en commun, le transport adapté aux personnes handicapées et les liaisons avec les groupements isolés.

Le ministère a poursuivi des objectifs liés plus étroitement à une vision globale des exigences du développement économique du Québec, mettant l'accent sur l'intégration des divers modes de transport à la structure économique existante.



Éditeur officiel  
Québec



Bibliothèque du Ministère des Transports



QTR A 029 667